

OFFICE DE LA RESISTANCE

1^{re} Section
COMMISSIONS

DOSSIER N° III/I4I4I

(mère)
Madame Vve. NOISET, E. née
LEJEUNE Jacobine
rue de Tilleur, 212
St Nicolas (Liège)

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
posthume à Monsieur NOISET Riger, Augustin, Joseph

né à St. NICOLAS, le 13.7.22
LIEGE I
par la Commission de contrôle de
en date du 23.II.49, en application des arti-
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le
Statut de la Résistance Armée.

Monsieur NOISET Roger, Augustin, Joseph,
P.A.
était affilié au groupement

Le temps passé dans la Résistance est de 9 mois soit
du I.IO.42 au I6.6.43 arrondi au mois
supérieur. A Bruxelles, le 14.I.50.

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-
nale de sa résidence.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
VAN DEN WEERSTAND
DIENST

N° d'ordre : III/1414
Volgnummer :

*At de civ
leuven
in sal.
twee in ambt 16-6-43*

PROPOSÉ le :	
pour	
Ord. Nat.	Croix Guerre
Méd. Rés.	Méd. Comm.
Vol. Guerre	Méd. Evacué

Com. Cont. :	Liège
Date :	7.9.43

Groupement de résistance : Armée Belge des Partisans
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : NOIZET
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Roger
Voornamen :

Domicile : St Nicolas ~~rue St Nicolas 116~~ Rue de la Résistance 40
Adres : ~~St Nicolas~~ rue de l'Éclair 212
St Nicolas Liège

Lieu et date de naissance : St Nicolas 13/7/1922
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belgique
Nationaliteit :

Etat civil : cel
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : 20242
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire : commandant aux PA
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : mineur - albatre
Beroep en burgerlijk ambt :

Avants droit éventuels en cas de décès : ~~Vereniging~~ St Nicolas rue de l'Éclair 212
Eerlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : Juin 1943
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : octobre 1942
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : mort au combat capturé par Gestapo
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

16/6/43

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? Marcel Depraet
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : L.I.E.G.E.
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te ondertekenen, met beoordeeling :

la lutte contre l'occupant et ses milices
l'armement et transport armes

Certificat sincere et veritable

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :
Signature de l'intéressé,
l'ayant-droit
x. of de Saint

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings v

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
„ uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du
groupement
—
Zegel der
groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Service de liquidation
de
L'Armée Belge des Partisans
36ⁿ avenue Milcamps, 36,
Bruxelles

Bruxelles, le 10/5 1948



Eff. 14141.

Liège le 16.6.1943
art. 80 cc

*Saint-Nicolas
(Liège)*

Monsieur le Bourgmestre,

*Transmis à Jemeppe Meuse
pour disposition
L.S.
11.8.48.*

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé:

Roger

anciennement domicilié dans votre commune, rue de Villeux St. nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.



*acte 57
de 1945*

la mère (voir extrait de l'acte)

Le Chef Liquidateur.

Adam
R. ADAM

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée :

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et des explosifs partout, tant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes, divi- gées contre la machine de guerre ennemie. en annexe: acte de décès. Il fournit des armes à l'Organisation. Tué au combat le 16 juin 1943, par la Gestapo, à Liège.

A Bruxelles le 13.7.1942

Roger
Le Chef du Groupement de la Résistance Armée : St Nicolas, Liège, le 13.7.1942

Belge

Lieutenant

Commandant de Compagnie

octobre 1942

inexistant sous l'occupation

Vu et approuvé

A
Le Chef de l'Office de la Résistance Armée :

Secrétaire de l'Office de la Résistance Armée :

français :

En tête :

Le jeune, Jacobine, Marie, à St Nicolas/Liège, rue de Till
212

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1942, il ré- lise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévol- Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des fr- les de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il par- cipe à de nombreux sabotages dans la région de Liège. fourniture et trans- d'armes.

Tué au combat, par la Gestapo, le 16 juin 1943, à Liège.

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et des explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes, dirigées contre la machine de guerre ennemie, dans la région de Liège.

Il fournit des armes à l'Organisation.

Tué en combat le 16 juin 1943, par la Gestapo, à Liège.

A Bruxelles le 17 août 1943

Secrétaire du Groupement de la
Résistance Armée: SSI. V. 1943

Le Chef du Groupement de la
Résistance Armée:

Belge

Président

Commandant de Compagnie

SSSI 1943

inexistants sous l'occupation

Vu et approuvé

A le

Secrétaire de l'Office de la
Résistance Armée:

Le Chef de l'Office de la
Résistance Armée:

Signature:

La date:

Le Secrétaire, Jacques, Marie, 221 Nicolas, Liège, rue de l'Église

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1942, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il a exposé en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues dans la presse clandestine, l'écrit de l'ordre de la guerre et la diffusion de nos messages déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages dans la région de Liège. L'organisation et l'entraînement.

Tué en combat, par la Gestapo, le 16 juin 1943, à Liège.

9.6.1949.

A Nelly MALMEDY.

013.25285

Chère Amie,

Nous te transmettons une attestation établie
par GUSBIN Jules en faveur de NOIZET Roger, pour ac-
cord préalable .

Bien amicalement,
/le Secrétaire National,

R. ADAM.

27 juin 1949

Madame Veuve Noiset
40, rue de la Résistance
St Nicolas lez Liège

Eff.14141/R.1

Chère amie,

Ci-jointe je vous prie de trouver en retour dûment validée
à l'échelon national l'attestation établie au bénéfice de votre
fils.

Je vous en souhaite bonne réception et vous salue amicalement
Le Secrétaire National,

R. ADAM.

4/6
Transmettre au 013
Pacend préalable

S. Nicolas, Liège, le 25-5-49.

Messieurs,

Paris. Sous l'obligeance
de Valider à l'échelon national
cette attestation et me la renvoyer
le plus tôt possible afin
de faire valoir d'une façon régulière
mes droits et intérêts aux avantages
prévus en faveur des agents (droits
par le statut des prisonniers politiques

Je vous remercie d'avance
et recite, messieurs, mes
salutations distinguées.

M^{me} Veuf et c^{ie}
Rue de la résistance 40
S^t Nicolas de Liège

14141
MINISTÈRE DES FINANCES

Bruxelles, le 21-10-1952
3, Avenue Galilée.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PENSIONS
Administration des Pensions
Militaires

3e Direction - 8e Bureau

Monsieur.

Doc. /1940/.5988./L.125.

Le nommé *NOISET, Roger Augustin Joseph*
né le *13.7.1922* à *St Nicolas (Liège)*
décédé le *16.6.1943* à *St Nicolas (Liège I)*
arrêté le
aurait appartenu à *F.T (P.A. ou A.B.P)*
Attestation délivrée par : *Josyan Duser, sous-officier A.B.P. et Com. de Police*
Adresse des ayants droit : *212. rue de Tilleur à St Nicolas Liège*

Rappel

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :
1) Motifs et circonstances, dans lesquelles il fut arrêté;
2) Circonstances dans lesquelles il a été abattu;
3) Si l'intéressé était en service commandé au moment des faits signalés.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Armée belge des Partisans.
38, rue du Saculturne
Bruxelles*

LE MINISTRE,
Par Délégation:
Pour le Directeur d'Administration,
Le Chef du Bureau,

8e B. 06.6/34 -500- 29-11-1951.

MINISTÈRE
MINISTERIE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier :
N° van het dossier: *14.141*

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de **LIEGE II**
van
Rue **DU PALAIS 66** n°
straat, n°
à **LIEGE**
te
le **8 Septembre** 1948

M (Nom) **NOISET** (Prénoms) **Roger Augustin Joseph**
(Naam) (Voornamen)
rue **de Tilleur 212** , n° , à **ST NICOLAS**
straat , n° , te
Province de
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1)
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering
Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — **refusée** — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — **verworpen** — ter
séance du **7 Septembre** 1948.
zitting van

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.
Het afdoen betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

Pour le Président de la Commission,
Voor de Voorzitter van de Commissie,
Le Greffier — De Greffier,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

25.10.1952.

38, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Administration des Pensions
Militaires
3, avenue Galilée
BRUXELLES.

XXXXXX 33.06.05.

EFF. I4141

Messieurs,

Faisant suite à votre demande de renseignements du 21.10.1952, réf : ASC/1940/5913/ L 125, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé NOISET Roger, A.J. a effectivement fait partie de notre groupement depuis le 15.1.1942 .

Il est tué sucombat, par la Gestapo, le 16 Juin 1943 à LIEGE, alors qu'il était en service command

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R. ADAM.